

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

11139 - Il habite dans une maison achetée par son père grâce à un revenu qui résulte de l'usure et de la pratique des jeux de hasard

question

La maison dans laquelle nous vivons, ma famille et moi-même, a été achetée par mon père grâce à des gains que ses actions souscrites dans une banque et une société d'assurance lui ont procuré (c'est-à-dire une source de biens illicites)... Devrais-je rester dans la maison ? Si la réponse est négative, devrais-je leur payer un loyer raisonnable pour pouvoir rester dans la maison ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous pouvez vous passer de ce logement, c'est mieux. Autrement, vous pouvez l'utiliser. Et il n'est pas nécessaire de payer un loyer ou une quelconque contrepartie. Mais vous devez donner des conseils à votre père pour qu'il s'abstienne de ses activités illicites et s'éloigner des mauvais gains.